



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :
Laurence FARRUDGIA

DÉLIBÉRATION N° 20

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/12/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

20. Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'organigramme de la collectivité de la Maire d'Aytré adopté au CST du 4 juillet 2023

AR Prefecture

017-211700281-20231214-DEL20_14122023-DE

Reçu le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

Vue la délibération n° 2 du 30 juin 2020 portant création d'un emploi permanent d'animateur à temps complet,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs,

Considérant le recrutement à venir d'un agent titulaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Modifie le tableau des effectifs au 15 décembre 2023

Ferme un emploi permanent des agents contractuels au grade d'animateur à 35 heures en référence à l'article L332-14 au 15 décembre 2023

Crée un emploi permanent des agents titulaires au grade d'animateur à 35 heures au 15 décembre 2023

Annexe 11 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance